



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Chambre de commerce
et d'industrie Les Moulins
TERREBONNE | MASCOUCHE



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Prolongation de la subvention salariale d'urgence

La FCCQ et la CCIM suggèrent d'utiliser le seuil de pertes de revenus de 15% pour tous les mois où la subvention salariale sera en vigueur.

Terrebonne, le 20 mai 2020 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins saluent la prolongation de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) jusqu'à la fin août et les mesures d'élargissement annoncées hier, pour rejoindre davantage d'entreprises. Cependant, d'autres assouplissements demeurent nécessaires pour qu'un maximum d'entreprises ayant souffert de pertes de revenus durant la crise puissent en bénéficier.

« Les entreprises qui ont subi des pertes importantes de revenus ne sont toujours pas en mesure de rencontrer les critères de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Bien que la démonstration de pertes de revenu ait été abaissée à 15 % pour le mois de mars, la preuve d'une baisse de revenus de 30% pour les autres mois demeure en vigueur », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Nous sommes d'avis qu'il serait préférable d'appliquer également le seuil de 15% de pertes de revenus pour tous les mois subséquents. Cette mesure permettrait de venir en aide à un plus grand nombre d'entreprises et de réduire leurs possibilités d'endettement, tout en maintenant leur main-d'œuvre au sein de leur organisation », a poursuivi M. Milliard.

« Il est important de prendre en compte que certaines entreprises ne peuvent être en mesure de démontrer leur perte de revenus immédiatement. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est nécessaire de faire preuve de plus de flexibilité dans le traitement des demandes, quitte à procéder à une vérification des faits ultérieurement, afin de s'assurer que les entreprises puissent maintenir leurs employés grâce aux liquidités offertes temporairement par l'État. » a ajouté Pierre Berthiaume, directeur général de la CCIM.

Ajustements également nécessaires à la PCU et la PCUE

« Dans un contexte de relance économique, nous rappelons qu'il faudrait absolument revoir la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), pour aider les entreprises à bénéficier de la main-d'œuvre nécessaire pour la saison estivale, notamment en région. Nous avons soulevé à plusieurs reprises que dans sa forme actuelle, le programme représente un désincitatif à retourner au travail. Il s'agit d'en enjeu majeur pour plusieurs secteurs d'activités, notamment dans l'agroalimentaire où le recrutement étudiant accuse un retard important », a ajouté Charles Milliard.



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Chambre de commerce
et d'industrie Les Moulins
TERREBONNE | MASCOUCHE



Une occasion pour améliorer la fiscalité des entreprises

La crise actuelle représente une occasion pour éliminer les mesures néfastes à l'entrepreneuriat qui ont été maintenues dans la réforme fiscale des sociétés privées. Par exemple, un processus de transfert d'entreprises peut être accéléré et même représenter une alternative pour assurer la survie de certaines PME dans le présent contexte.

Avec la réforme de 2017, il est devenu plus avantageux sur le plan fiscal de transférer à un étranger plutôt qu'à un membre de sa famille. Rappelons que 23 % des propriétaires actuels au Québec avaient l'intention de céder leur entreprise dans les prochaines années, dont le tiers à un membre de leur famille.

Fermeture de la frontière avec les États-Unis jusqu'au 21 juin

« Nous prenons acte de l'annonce par le premier ministre Trudeau que la frontière entre le Canada et les États-Unis ne rouvrira pas avant le 21 juin. Nous espérons évidemment que la libre circulation des personnes et des marchandises à la frontière puisse reprendre le plus rapidement possible, dès que la situation le permettra », a conclu Charles Milliard.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

La CCIM est le plus grand regroupement de gens d'affaires de la région de Lanaudière et représente fièrement plus de 700 membres actifs. Sa mission a pour objectif de RAPPROCHER, CONNECTER, INFORMER, INSPIRER et REPRÉSENTER les gens d'affaires dans le but de créer une effervescence économique dans la MRC les Moulins. Elle offre à ses membres des activités de réseautage, formations, conférences et différents services reliés au développement économique et social de sa région.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Catherine Leprince
Coordonnatrice aux événements et responsable des
communications
Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins
catherine@ccimoulins.com

Félix Rhéaume
Directeur principal, Communications et relations
externes
Fédération des chambres de commerce du Québec
felix.rheaume@fccq.ca



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



Bureau : 514 844-9571, poste 3242
Cellulaire : 514 912-2639

LA FORCE DU RÉSEAU